



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

Direction départementale  
des Territoires  
Service Connaissance  
Aménagement Développement

Aurillac, le 10 septembre 2010

---

## Pour une gestion durable des paysages du Cantal

Quelles politiques, quels moyens à mettre en oeuvre pour définir une politique de paysage durable au bénéfice du département du Cantal et de ses habitants ?

Proposition d'Atelier pédagogique avec l'Ecole du Paysage de Bordeaux

---

### **La problématique**

Le Cantal, c'est une richesse paysagère reconnue liée à sa géologie, sa géographie et ses hommes mais fragilisée par des évolutions et transformations récentes ou potentielles.

Le Cantal c'est aussi 572 600 ha , 150 000 habitants, 5 000 agriculteurs, une forte richesse environnementale et patrimoniale, un PNR sur le tiers de la superficie départementale.

Composante fondamentale de la géographie, de l'histoire, de l'économie et de la culture d'un territoire, le paysage est aussi une ressource favorable au développement de l'activité économique, notamment touristique, et un élément essentiel du bien être individuel et social.

Le paysage se fabrique, il n'y a pas de paysage définitif et absolu. C'est à la fois un révélateur du territoire et un lieu de mémoire.

« *Ce ne sont pas les paysagistes qui font le paysage, c'est l'économie, la politique, les décisions administratives* » (Pascal CRIBIER, paysagiste, le Monde 09/09/2010)

Le paysage doit être une préoccupation de qualité du territoire inscrite dans les politiques des différentes collectivités publiques.

Quelle attitude face aux évolutions des paysages ? :

- rejeter et aller contre ?
- laisser faire et subir ?
- accompagner et valoriser ?
- anticiper ?

Quelles mesures collectives pour apporter une réponse aux évolutions ou transformations du paysage ?

Les acteurs du paysage doivent définir et partager des objectifs de qualité paysagère par :

- l'étude de la dynamique d'évolution passée du paysage pour mieux comprendre le paysage d'aujourd'hui (cartes postales anciennes et clichés contemporains)
- la réflexion sur des scénarios d'une dynamique d'évolution future, possible ou probable,
- la définition d'un projet et d'une stratégie d'actions pour le paysage,
- la prise en compte des paysages dans les politiques publiques sectorielles : les documents d'urbanisme, l'aménagement foncier, les études d'impact, etc.

**Affaire suivie par :** Catherine ARGILE  
**Tél. :** 04 63 27 66 42 - **Fax :** 04 63 27 68 12  
**Courriel :** catherine.argile@cantal.gouv.fr

### ***La proposition***

La réalisation d'un Atelier du paysage avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux pour :

- Rendre compte des enjeux et de la dynamique des paysages du Cantal
  - Identification des composantes et prise en compte de la complexité et des interactions, identification des signes visibles d'évolution des paysages, mise à jour des tendances d'évolution , recherches aux Archives Départementales, travail sur photographies aériennes ( ne pas confondre occupation du sol et paysage ).
  - Ampleur et nature des pressions qui s'exercent, tendances lourdes d'évolution. Les évolutions des techniques et des pratiques, les changements économiques mondiaux, nationaux accélèrent la transformation des paysages, sans doute à terme aussi le changement climatique.
  
- Engager un travail partenarial avec les acteurs locaux permettant de définir les attentes, les enjeux, les revendications, les besoins en mettant ensemble des acteurs en charge de domaines souvent séparés : écologie, agriculture, patrimoine, développement économique, développement local.  
Quel type de médiation peuvent conduire l'Etat et les collectivités territoriales ? Quelles coopérations envisager ?
  
- Proposer une lecture, élaborer un diagnostic et des scénarios d'évolution, formuler une stratégie d'actions, visant à infléchir, si nécessaire, les pratiques des acteurs du territoire à qui incombe directement la responsabilité des formes paysagères.

La concertation avec l'ENSAP de Bordeaux est une opportunité pour tenter de comprendre les dynamiques à partir de territoires d'étude choisis en partenariat.

Objectifs de l'atelier : s'inscrire dans une objectivation des enjeux paysagers du Cantal en portant une attention particulière sur les tendances d'évolution qui pourraient modifier voire déstructurer les paysages.

Au-delà de la question de l'étalement urbain, thème « universel », nous pensons aux énergies renouvelables, à la déprise et à l'abandon de certains secteurs agricoles, à la progression de l'enfrichement et du boisement, à la fermeture de certains paysages, au paysage comme faire-valoir du patrimoine bâti.

Ce programme d'étude s'inscrit aussi très clairement dans les objectifs de la convention européenne des paysages.

### ***La démarche proposée***

Première étape : organisation d'un séminaire avec les principaux acteurs du paysage et des personnes qualifiées ( pas simplement spécialistes du paysage et collectivités locales mais aussi acteurs gestionnaires de l'espace -agriculteurs, forestiers-, comité du tourisme, fondation du patrimoine, etc ) nous permettant de définir un référentiel et des définitions partagées sur la question du paysage et de construire ensemble le programme de l'atelier pédagogique.

Ce séminaire de trois jours avec les représentants de l'école nous permettra de pointer les problématiques et enjeux paysagers du département et les territoires d'étude.

Il aura lieu les 18, 19 et 20 octobre 2010 (lieu pressenti : ferme de Trielle à Thiézac)

**Affaire suivie par :** Catherine ARGILE  
**Tél. :** 04 63 27 66 42 - **Fax :** 04 63 27 68 12  
**Courriel :** catherine.argile@cantal.gouv.fr

Deuxième étape : phase d'étude des groupes d'étudiants sur les territoires retenus en trois étapes (février à juin 2011) :

- connaissance et diagnostic paysager
- essai de prospective
- définition des objectifs et des orientations d'action
- proposition d'un programme d'actions

Cette étape aboutira à la réalisation d'une plaquette et de panneaux d'exposition permettant aux étudiants de présenter leur travail au comité de suivi

Troisième étape : valorisation des travaux de l'atelier pédagogique. Mise en forme d'une plaquette et d'une exposition diffusable au public.

Le suivi de l'étude sera assuré par un ou plusieurs groupes de suivis animés par un représentant DDT en fonction des thématiques ou territoires retenus avec obligatoirement un représentant des acteurs du territoire concerné.

Un comité de pilotage général issu de la première phase de séminaire suivra l'ensemble de la démarche et sera composé de représentants des collectivités locales, des associations, des services de l'Etat.

#### *L'objectif du maître d'ouvrage*

Travailler sur des enjeux paysagers définis en co-production avec les acteurs du paysage, faire partager les objectifs avec nos partenaires Etat mais aussi collectivités, gestionnaires de l'espace, associations (exple/ forestiers, agriculteurs, élus,)

Notre réflexion a pour ambition de permettre le porter à la connaissance des enjeux paysagers du département et d'interpeler les décideurs locaux, partager un diagnostic, provoquer un débat

- sur les évolutions possibles ou prévisibles des paysages cantaliens,
- sur la stratégie et les mesures à mettre en oeuvre pour contrer, accompagner ou laisser-faire ces évolutions,
- sur le paysage mobilisateur en lui-même d'un projet de territoire ( exple/plan de paysage de Saint Flour) : comment construire les paysages de demain et avec qui ?
- sur le rôle des différents acteurs du territoire en matière de politique paysagère, à travers les documents d'urbanisme, les procédures d'aménagement foncier, les études d'impact, les zonages agriculture-forêt voire même à travers des opérations très concrètes de défrichement, de dépose de panneaux publicitaires, de remise en état de sites dégradés, etc, etc

Quelques enjeux :

- les effets sur le paysage de l'étalement urbain (à la mesure du département bien sûr), de l'évolution de l'agriculture, en nombre d'agriculteurs et en pratiques agricoles, de l'enfrichement et du boisement, des projets d'unités de production d'énergies renouvelables .
- les tensions, évolutions, mutations perceptibles. Quelles perspectives et quelle prospective ?
- la notion d'identité paysagère du Cantal :
  - le rapport paysage/patrimoine et la notion de faire valoir avec aussi une interrogation comment dépasser le « tout pittoresque » et la protection d'éléments dits « du passé »
  - le rapport qu'entretiennent les habitants du Cantal avec leur paysage : le constat, le laisser faire, l'appropriation, la mise en valeur individuelle et collective.

**Affaire suivie par :** Catherine ARGILE  
**Tél. :** 04 63 27 66 42 - **Fax :** 04 63 27 68 12  
**Courriel :** catherine.argile@cantal.gouv.fr